

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3
Résultats et évolution de l'actif net	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 - 11
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Produits	12
Annexe B - Frais d'administration	12
Annexe C - Communications et représentation	12
Annexe D - Services conseils	13
Annexe E - Frais de formation	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Centre d'expertise fromagère du Québec

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Mes responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à mon rapport. Cette description fait partie intégrante de mon rapport.



Par Jacques Renaud, CPA auditeur

Laval,
Le 3 avril 2023

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
PRODUITS (annexe A)	1 160 067 \$	1 062 922 \$
CHARGES		
Frais d'administration (annexe B)	985 701	657 541
Communications et représentation (annexe C)	27 997	17 463
Services conseils (annexe D)	130 929	68 250
Frais de formation (annexe E)	117 749	114 302
	1 262 376	857 556
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(102 309)	205 366
ACTIF NET AU DÉBUT	541 838	336 472
ACTIF NET À LA FIN	439 529 \$	541 838 \$

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(102 309) \$	205 366 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	4 811	3 105
	(97 498)	208 471
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Clients et autres débiteurs	10 777	(116 018)
Frais imputables au prochain exercice	(4 739)	983
Fournisseurs et frais courus	38 925	(1 801)
Apports reportés	-	11 250
	(52 535)	102 885
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(11 922)	(5 906)
Activité de financement		
Emprunt à long terme	-	10 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(64 457)	106 979
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	462 315	355 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	397 858 \$	462 315 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC

BILAN

31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	397 858 \$	462 315 \$
Clients et autres débiteurs (note 3)	176 250	187 027
Frais imputables au prochain exercice	6 068	1 329
	580 176	650 671
IMMOBILISATIONS (note 4)	19 203	12 092
	599 379 \$	662 763 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus (note 5)	89 850 \$	50 925 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	40 000	-
	129 850	50 925
DETTE À LONG TERME (note 6)	-	40 000
APPORTS REPORTÉS (note 7)	30 000	30 000
	159 850	120 925
ACTIF NET		
Non affecté	439 529	541 838
	599 379 \$	662 763 \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

1. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions, cotisations, services conseils, programmes et subventions sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Les produits d'intérêts sont constatés sur une base de comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Système informatique	30 %

Instruments financiers*Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des clients et autres débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

2. Statuts et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme a pour mission de donner des services conseils, de la formation et du transfert technologique à ses membres en termes économiques, sociaux et politiques.

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

3. Clients et autres débiteurs

	2022	2021
Clients	132 250 \$	80 345 \$
Subventions à recevoir	44 000	106 682
	176 250 \$	187 027 \$

4. Immobilisations

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	11 702 \$	6 465 \$	5 237 \$	5 682 \$
Système informatique	27 451	13 485	13 966	6 410
	39 153 \$	19 950 \$	19 203 \$	12 092 \$

5. Fournisseurs et frais courus

	2022	2021
Fournisseurs	47 052 \$	23 482 \$
Taxes de vente	9 419	2 844
Salaires	12 955	11 173
Revenus perçus d'avance	20 424	13 426
	89 850 \$	50 925 \$

6. Dette à long terme

	2022	2021
Emprunt bancaire d'un montant original de 60 000 \$ garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Le prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 et fera l'objet d'une radiation de 25 % s'il est remboursé en totalité avant cette date. Il portera intérêt au taux de 5 % à compter du 1er janvier 2024 et le solde sera exigible au plus tard le 31 décembre 2025	40 000 \$	40 000 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	40 000	-
	- \$	40 000 \$

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

7. Apports reportés

Les apports reportés représentent des contributions non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des frais liés aux services d'expertise, de formation et de développement du secteur fromager du Québec.

	2022	2021
Solde au début	30 000 \$	18 750 \$
Contributions du MAPAQ	338 750	316 250
Montant constaté à titre de produit pour l'exercice	(338 750)	(305 000)
Solde à la fin	30 000 \$	30 000 \$

8. Dépendance économique

Les produits de contributions proviennent essentiellement du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ainsi que des Producteurs de lait du Québec (PLQ). En l'absence de ces contributions, la direction est d'avis que la poursuite de certaines activités prévues au budget pourrait être compromise.

9. Instruments financiers**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et de sa dette à long terme.

9. Instruments financiers (suite)**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Annexe A - Produits		
Contributions - MAPAQ	338 750 \$	305 000 \$
Contributions - PLQ	75 000	75 000
Contributions - CILQ	22 495	22 495
Cotisations des membres	37 920	35 335
Services conseils	609 217	421 972
Programmes MAPAQ	-	22 905
Programmes AAC	73 499	89 229
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	80 809
Aide gouvernementale CUEC	-	10 000
Intérêts	3 186	177
	1 160 067 \$	1 062 922 \$

Annexe B - Frais d'administration

Salaires et avantages sociaux	743 662 \$	477 089 \$
Assurances	5 869	7 216
Soutien administratif	44 990	44 990
Communications	11 041	3 883
Créances douteuses et irrécouvrables	-	1 536
Dépenses automobile	3 057	4 699
Entretien et réparation	-	958
Frais bancaires	1 382	1 602
Frais de bureau	1 939	2 889
Honoraires professionnels - gouvernance	15 959	14 859
Honoraires professionnels - transfert des connaissances	107 164	47 998
Honoraires professionnels - autres	22 296	18 133
Informatique et site web	15 576	5 930
Location d'automobile	4 902	7 401
Loyer et frais d'occupation (recouvrement)	(3 667)	10 190
Télécommunications	6 720	5 063
Amortissement des immobilisations	4 811	3 105
	985 701 \$	657 541 \$

Annexe C - Communications et représentation

Frais de réunions	5 664 \$	6 338 \$
Frais de déplacements	7 546	5 267
Participation à des événements et cotisations	12 298	5 858
Publicité et promotion	2 489	-
	27 997 \$	17 463 \$

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

	2022	2021
Annexe D - Services conseils		
Achat de matériel, transport et autres	73 828 \$	12 127 \$
Consultants	8 794	24 650
Frais de déplacements et d'hébergement	48 307	31 473
	<hr/>	<hr/>
	130 929 \$	68 250 \$

Annexe E - Frais de formation

Formation et ateliers	12 791 \$	39 498 \$
Formation des employés	42 783	7 922
Registres en ligne	62 175	66 882
	<hr/>	<hr/>
	117 749 \$	114 302 \$